

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 20 avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 avril 2017 à 18H30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix
délibérantes :

0

Conseillers représentés :

8

Total votants :

56

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Carine BRODIN, André IMBERDIS

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**Prestation de Thiers Dore et Montagne pour les formations des gestionnaires et cuisiniers
dans le cadre de l'appel à projets « Territoire bio exemplaires » : repas stagiaires
DELIBERATION N°20170427-75**

Rapporteur : Jean-François DELAIRE, Vice-Président

Vu le rôle de chef de projet tenu par l'ex communauté de communes Pays de Courpière (repris par la CC Thiers Dore et Montagne suite à la fusion du 1^{er} janvier 2017) pour le compte de 2 autres anciennes communautés de communes (CC Pays d'Olliegues et CC Haut Livradois) dans le cadre du projet « Territoires bio à encourager » validé par la région Auvergne,

Vu les deux journées de formation organisées les 3 et 10 mai 2017 à destination des cuisiniers et gestionnaires de cuisines collectives de ces territoires,

Vu la fourniture du repas de midi par la cantine scolaire de Courpière,

Considérant que ces formations dont le thème est l'utilisation de produits bio locaux et leur intégration dans les menus tout en respectant un équilibre nutritionnel et un budget contraint,

Considérant que la prestation du repas de midi est spécifique à ces formations et qu'il n'existe pas de tarif communautaire fixé,

Le rapporteur expose au conseil communautaire qu'il est nécessaire de facturer la prestation des 2 repas aux collectivités dont dépendent les stagiaires participants,
Soit un coût unitaire de 7.50 €.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** le Président à fixer le prix du repas à 7.50 € afin de facturer cette prestation à chaque collectivité employeur dont les stagiaires inscrits relèvent et à signer tous documents relatif à ce dossier.

TOTAL VOTANTS :	56 =	Conseillers Présents	48	+	Représentés	8	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	56 =	Pour :	56		Contre :	0		
Abstention :	0							



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD